



Vol. V — No. 4.

MONTREAL, JEUDI, 22 JANVIER, 1874

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

Tiens ! nous n'avions rien à faire,
Durant les longs jours d'hiver !
Voilà que le ministère
Va nous mettre tous en l'air !
Electeurs de la province,
Vous êtes tous appelés.
Le peuple, c'est un bon prince ;
On vous appelle : Votez !

Votez bien, la destinée
Du pays dépend de vous.
Quand la France infortunée
Vote pour un tas de fous,
Et que les sages protestent,
Canadiens, imitez-les,
Et que les fous chez eux restent !
On vous appelle : Votez !

Votez fort pour la jeunesse
Au cœur grand et généreux ;
Et votez pour la vieillesse
Qui secourt les malheureux.
Votez pour les gens honnêtes
Avant tout, et protestez
Contre les mauvaises têtes,
On vous appelle : Votez !

Votez, que grand bien nous fasse !
Qu'au pays tout marche bien !
Mais riez fort à la face
De plus d'un homme de rien !
Aux farceurs plein de promesses
Faites de grands pieds de nez.....
Electeurs, plus de faiblesses ;
On vous appelle : Votez !

E. B. DE ST. AUBIN.

Ottawa, 9 Janvier, 1874.

L'ESSAI LOYAL.

Nous constatons par les rapports des journaux quotidiens qu'un bon nombre de députés conservateurs, en se présentant de nouveau devant les électeurs, déclarent qu'ils donneront au nouveau ministère fédéral un *fair trial*, suivant l'expression anglaise consacrée, c'est-à-dire qu'ils refuseront de se rallier à un vote direct de non-confiance qui pourrait être provoqué à la prochaine réunion du parlement. Cette attitude a paru créer une certaine surprise, et l'on a été jusqu'à prétendre que ces députés se présentaient comme candidats ministériels.

Sans nous préoccuper de savoir ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation, nous pouvons bien dire cependant que cette promesse de certains conservateurs de faire un essai loyal du nouveau ministère est à la fois inspirée par un patriotisme désintéressé et conforme aux usages constitutionnels.

Quelle est, en effet, la ligne de conduite que le sentiment des intérêts publics doit indiquer au lendemain d'un changement de ministère ? Sera-ce de faire en toutes choses et en toutes occasions une opposition continuelle, factieuse aux hommes nouveaux que le souverain a appelés dans ses conseils ? Sera-ce de chercher à renverser le vainqueur de la veille sans lui donner le temps de formuler ses projets ni de veiller aux intérêts qu'une crise politique ne peut manquer de mettre en souffrance ? Pour entreprendre ainsi tout de suite une opposition aussi déterminée, il faudrait des raisons spéciales fortifiées d'un concours de circonstances qui se rencontrent rarement. Dans les temps ordinaires,

lorsque la chute d'un ministère et l'avènement d'un nouveau sont de simples accidents de la lutte des partis, les députés qui forment le parti vaincu doivent faire taire leur ambition personnelle, oublier leur intérêt du moment, et donner au cabinet la liberté d'action nécessaire à ses débuts ; ils ne doivent pas condamner le ministère nouveau *a priori*, sans le connaître, sans l'entendre, mais bien plutôt le juger sur ses actes, par l'ensemble de ses projets librement conçus et promulgués.

En 1783, M. Pitt, nommé premier ministre, rencontra aussitôt une hostilité ouverte de la part de la majorité, qui l'accusait de n'être parvenu que par le favoritisme du Roi. Il brava cette hostilité et prétendit qu'il était "irrégulier" pour les Communes d'essayer à contrôler la prérogative de la Couronne dans le choix des ministres en dénonçant ces derniers sans les entendre.

En 1801, dans un discours souvent cité, M. Pitt affirmait cette doctrine savoir : qu'un ministère nouveau avait droit à "une confiance constitutionnelle," en d'autres mots, "qu'à moins que le contraire ne fût prouvé par de bonnes raisons, la Chambre était obligée, suivant les meilleurs principes de politique aussi bien que par le véritable esprit de la constitution, de voir les ministres à l'œuvre avant de leur retirer sa confiance." Les Communes ont alors sanctionné cette doctrine en y conformant leur conduite.

En 1834, Sir Robert Peel monta au pouvoir, fit des élections générales, et fut battu en chambre. Mais ce n'est qu'après deux mois, à la suite de plusieurs défaites consécutives, qu'il donna sa démission, prétendant que la Chambre ne devait pas le condamner d'une manière abstraite, mais sur ses actes.

Lord Derby a pris les rênes du gouvernement trois fois, en 1852, en 1858 et en 1866, avec l'appui d'une simple minorité dans les Communes. Chaque fois il fut traité avec beaucoup d'égards et n'eut à subir une hostilité décisive que sur des questions d'intérêt public.

Sir Robert Peel dit dans ses *Mémoires* : " Dans toutes les circonstances ordinaires les ministres choisis par le souverain ont droit d'obtenir de la part du parlement, sinon une confiance implicite, tout au moins un essai loyal (*fair trial*)."

Ces autorités et d'autres que l'on trouve dans le premier auteur venu, prouvent que les députés canadiens qui promettent de donner au cabinet Mackenzie un *fair trial* ne font, en somme, que promettre de suivre l'usage constitutionnel.

Mais les circonstances les justifieraient-ils de s'écarter de ces usages ? Il serait peut-être difficile de le prouver. Car avant de provoquer un vote de censure et de renverser le ministère actuel, le parti conservateur doit se demander s'il pourrait tout de suite prendre sa place et assumer la responsabilité du gouvernement. Les conservateurs savent que s'ils étaient appelés demain à former un ministère qui commandât une majorité dans les Communes, ils failliraient à la tâche : leur devoir est donc de laisser faire le cabinet Mackenzie, de le surveiller, non de le renverser. Mais en adoptant cette attitude ils ne deviennent pas tous ministériels.

OSCAR DUNN.

EXPORTATION DES VIANDES.

Les écrivains agricoles sont d'un sang froid imperturbable. Pendant que le pays s'agite autour des bustings,

pendant que la fièvre des élections exerce partout ses ravages, ils formulent tranquillement leurs projets comme s'ils étaient certains d'être entendus au milieu du brouhaha de la politique. C'est ainsi que M. Chicoine expose dans le dernier numéro de la *Semaine Agricole* les avantages de l'exportation des viandes en Europe.

A ceux qui ne sont pas spécialistes l'idée d'exporter nos biftecks et nos rosbifs au-delà de l'Atlantique paraît tout d'abord passablement bizarre. Dans l'antiquité, Lucullus s'est rendu célèbre par ses diners dont les principaux plats venaient d'un autre continent, et l'empereur Vitellius venait à se faire servir des langues de phénicoptères et des laites de lamproies : pour composer ce plat, dit Suétone, il fallait faire courir des vaisseaux depuis le golfe de Venise jusqu'au détroit de Cadix. Nous-mêmes nous dégustons des foies gras préparés à Marseille (ou peut-être, il est vrai, au fort St. Jean-Baptiste) et des sardines qui ne viennent pas de Kamouraska ; mais faire manger tout saignant aux bourgeois de Londres un gigot découpé à Montréal, c'est un projet qui pourrait faire rêver le moins gourmand des Césars. Songez qu'ici même on nous le sert parfois dans un état d'avancement qui brise le radicalisme.

Il paraît cependant que l'idée n'est pas irréalisable. Dernièrement une compagnie s'est formée en Angleterre au capital de trois cent mille louis sterling à seule fin de venir nous acheter des viandes fraîches, et elle va bientôt commencer ses opérations. Un de nos agents d'émigration, qui s'est occupé activement de l'affaire, a eu l'idée ingénieuse d'organiser un grand dîner public et de ne servir aux convives que des viandes canadiennes. Il paraît que cela a fait beaucoup de bien à l'entreprise ; les invités et les journaux rivalisent maintenant à qui fera le plus d'éloges des bonnes bêtes élevées sur les bords du Saint-Laurent. C'est le moment de répéter le cliché des journaux : Enfin le Canada commence à être goûté à l'étranger.

Pour faire parvenir ces viandes en parfait état de conservation, il suffit, en été, de les placer dans des boîtes entourées de glace, et, en hiver, de les faire geler tout simplement. L'expérience a été faite dans les deux saisons, et a obtenu plein succès.

On suppose que ce nouveau débouché d'exportation encouragerait l'élevage dans notre pays et l'amélioration des races, offrirait par conséquent à l'agriculture canadienne une nouvelle perspective. Comme dit la *Semaine Agricole* dans son langage technique, " on fera plus de foin, plus de pâturages, plus de fumier, ce sera le salut."

C'en est donc fait, nos meilleurs élèves seront mangés par les Anglais. Ah ! grand Dieu, nous allons tous y passer !

OSCAR DUNN.

MORITURI MORTUO.

(Ceux qui vont mourir à celui qui n'est plus.)

Avant-hier matin, un télégramme de deux mots annonçait tout à coup la mort de Lucien Turcotte, l'ami, le compagnon de toute la jeunesse de notre ville. Pas d'autre détail. Il s'est éteint sans doute doucement, sans agonie, après une maladie qui, depuis près d'un an, le conduisait à pas comptés et certains vers le tombeau ; sans effort, comme sans lutte peut-être, il a franchi l'obstacle suprême qui sépare l'homme de l'éternité. Aucun de nous ne pouvait être près de lui ; aucun de